

Concours de la Chanson Francophone Haïti

Grande finale
17 juin 2021

Envoyez votre candidature

- Port-au-Prince : ccf@institutfrancaishaiti.org
- Cap-Haïtien : info.cap@alliancefrancaise-haiti.org
- Gonaïves : dir.gonaives@alliancefrancaise-haiti.org
- Les Cayes : dir.lescayes@alliancefrancaise-haiti.org
- Jérémie : dir.jeremie@alliancefrancaise-haiti.org

Date limite de candidature : **30 avril 2021**

Informations et règlement
sur la page Facebook de l'IFH
et des Alliances Françaises



Règlement du Concours national de la **chanson francophone**

Organisé par l'Ambassade de France à Port-au-Prince, l'Institut Français en Haïti, les Alliances Françaises en Haïti, le lycée français Alexandre Dumas et l'Organisation Internationale de Francophonie

Article 1

L'Ambassade de France à Port-au-Prince, en partenariat avec l'Institut Français en Haïti (IFH), les Alliances françaises (AF) en Haïti, le Lycée français Alexandre Dumas (LAD) et l'Organisation Internationale de la Francophonie, organisent le concours dénommé « **Concours national de la chanson francophone** », visant à récompenser les interprètes d'expression française.

Article 2

Le concours est ouvert aux artistes de tout style dans deux catégories :

- **Auteur-compositeur-interprète**
- **Interprète**

Un(e) candidat(e) peut s'inscrire dans les deux catégories. Dans ce cas, l'artiste devra effectuer deux inscriptions différentes.

Article 3

Le concours se déroule en 2 étapes :

► 1. Présélection :

- **Envoi des dossiers électroniques** de candidature au plus tard **le vendredi 30 avril 2021** contenant :

- **2 chansons en français au format MP3**, qui ne devront pas excéder **5 minutes chacune**.
- **1 CV** avec présentation du candidat et une lettre succincte en français expliquant **le choix de ces 2 chansons**.
- **La photocopie d'une pièce d'identité**.
- **Ville de résidence**, coordonnées téléphoniques et mail.

Le mail est à envoyer à l'une des adresses suivantes :

- Port-au-Prince : ccf@institutfrancaishaiti.org
- Cap-Haïtien : info.cap@alliancefrancaise-haiti.org
- Gonaïves : dir.gonaives@alliancefrancaise-haiti.org
- Les Cayes : dir.lescayes@alliancefrancaise-haiti.org
- Jérémie : dir.jeremie@alliancefrancaise-haiti.org

Après réception, un mail de confirmation d'inscription vous sera envoyé.

Le dossier peut également être déposé à l'accueil de l'IFH ou aux accueils des AF les plus proches (Cap-Haïtien, Gonaïves, Les Cayes, Jérémie) ou au lycée Alexandre Dumas uniquement pour les élèves du lycée, sous pli en indiquant « Concours national de la chanson francophone ».

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Les candidat(e)s retenus par les comités d'écoute de chaque structure **seront avertis personnellement par mail**. Il y aura 2 candidat(e)s sélectionnés par comité .

Les candidats devront confirmer leur participation et transmettre le choix de la chanson interprétée lors de la finale.

► 2. Finale :

Les artistes sélectionné(e)s seront invité(e)s tous frais payés (transport national + hébergement + défraiement, selon des modalités définies par le comité d'organisation du concours) à participer à des répétitions avec des musiciens professionnel(le)s à l'Institut Français en Haïti **les mardi 15/06/2021 et mercredi 16/06/2021**.

La finale aura lieu le jeudi 17 juin 2021 à 18h00 à l'Institut Français en Haïti. Lors de cette finale, les chansons devront être interprétées par une personne uniquement. Elle sera accompagnée par des musiciens professionnels.

L'ordre de passage des artistes sera établi lors de la finale.

Article 4

Le jury sera notamment composé d'artistes et professionnels de la musique haïtiens et des partenaires. Leurs décisions, comme celles des comités d'écoute, seront sans appel.

Article 5

Les lauréat(e)s verront leurs talents récompensés :

1^{er} prix catégorie auteur-compositeur-interprète :

- une possibilité d'enregistrer **deux chansons au studio de l'IFH** ;
- **une tablette numérique** ;
- **une invitation** à participer à **la première partie du concours national de la chanson francophone** de l'année suivante (2022).

1^{er} prix catégorie interprète :

- une possibilité d'enregistrer **deux chansons au studio de l'IFH** ;
- **une tablette numérique** ;
- **une invitation** à participer à **la première partie du concours national de la chanson francophone** de l'année suivante (2022).

Article 6

La participation à ce concours entraîne l'acceptation totale du présent règlement. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par la disqualification du candidat(e). Les organisateurs se réservent le droit, dans l'intérêt de la manifestation, sans en prévenir les candidat(e)s, d'annuler la manifestation et/ou d'en modifier les modalités présentes aux articles 3 et 5. Et ce, sans qu'aucune réparation de préjudice ne puisse être demandée.